

## Centre national du livre

Hôtel d'Avejan - 53, rue de Verneuil - 75343 Paris Cedex 07

Tél. 01-49-54-68-08 / 07 - Fax. 01-45-49-10-21

site Internet : <http://www.centrenationaldulivre.fr>



# AL DEMANDE DE PRET ÉCONOMIQUE LIBRAIRIE

Le dossier établi en deux exemplaires, est à adresser :

- l'original au Centre national du livre
- un double, pour avis à la Direction régionale des affaires culturelles, à l'attention du Conseiller pour le livre et la lecture.

**La commission se réunit cinq fois par an, de février à novembre.**

**Les dossiers doivent être déposés un mois au plus tard avant chaque réunion.**

- **Les prêts au développement** s'adressent aux entreprises de librairie indépendantes, constituées en sociétés commerciales, en exploitation directe, justifiant de 12 mois d'activité réelle et disposant de leurs premiers comptes sociaux.
- **Les prêts à la création** s'adressent aux repreneurs et créateurs de librairies indépendantes, constituées en sociétés commerciales, en exploitation directe, sous trois conditions :
  - être libraire ou accompagné dans le projet par un libraire,
  - justifier d'un minimum d'apports en fonds propres,
  - justifier d'un minimum de chiffre d'affaires prévisionnel.

Pour connaître les conditions précises d'éligibilité à ces aides et leurs modalités d'examen et d'attribution, se reporter à la fiche annexe.

## PIÈCES À JOINDRE

- Statuts juridiques et extrait RCS (K-Bis) datant de moins de 3 mois
- Lettre de demande adressée au Président du CNL
- Note précisant un certain nombre d'éléments :   
*Présentation de l'entreprise, son rôle culturel, parcours professionnel du dirigeant et des principaux responsables, circonstances et description du projet, développement attendu de sa réalisation, coût et financement du projet, montant de l'aide demandée au CNL.*
- Devis des travaux
- Bilans, comptes de résultat et annexes des **deux** dernières années, s'il y a lieu
- Compte de résultat prévisionnel sur deux ans incluant l'année en cours (N)
- Plan de trésorerie détaillée sur dix-huit mois incluant le dernier mois réalisé, les aides sollicitées et les premières échéances
- Notification de l'établissement prêteur en cas d'emprunt
- Plan de la librairie avec répartition des surfaces et leur affectation aux différents rayons,
- Plan de la ville situant l'emplacement de la librairie et l'environnement concurrentiel

En application de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978, les informations recueillies à partir de ce formulaire, sans aucune obligation de votre part, sont nécessaires à l'enregistrement de votre demande par un système de traitement automatisé. Les services du CNL seront les seuls à pouvoir en disposer. Sur simple demande, vous pourrez accéder aux informations vous concernant et procéder en tant que de besoin aux rectifications que vous jugeriez souhaitables.

